

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 juin 2017

Présents: Alain CHASSEUR ; Danielle DEGOS ; Thierry GUILLOT ; Eric LABASTE ; Jean-Pierre LAUDINET ; Roger LARRODE ; Patrice LAULOM ; Nathalie MARIMPOUY ; Thomas PEYRES ; Christelle POUYANNE ; Sophie ROBERT ; Pierre VENDRIOS.

Excusées : Annie BOULAIN ; Josette PREUILHO ; Danièle CASTERA.

Pouvoirs : Annie BOULAIN à Roger LARRODE ; Josette PREUILHO à Sophie ROBERT ; Danièle CASTERA à Christelle POUYANNE.

Secrétaire de séance : Thierry GUILLOT.

1) Approbation des comptes rendus du 29 mars et du 3 avril 2017

Approuvés à l'unanimité.

2) Compte rendu des commissions :

Commission animation:

Préparation du marché gourmand organisé le 21 juillet sur la place du Fronton.

Commission bâtiments:

Réalisation de la rampe d'accès salle restauration et de la peinture à la boulangerie.

Commission culture

Fête de la musique le 21 juin à partir de 19 h avec le conservatoire de musique et plusieurs groupes musicaux (120 musiciens attendus).

3) Droit de préférence vente de parcelle boisée :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du courrier de Maître Sandra RAGUE-ESTAUN, Notaire à Tartas concernant la vente des parcelles suivantes appartenant à Monsieur MAUVOISIN : **Section AY, N° 127 « Devant Lespèces » pour une contenance totale de 01ha19ca45ca.**

L'article L.331-24 du Code Forestier Prévoit « *qu'en cas de vente d'une propriété classée au cadastre en nature bois et forêts et d'une superficie totale inférieure à 4 ha, la commune sur le territoire de laquelle se trouve cette propriété bénéficie d'un droit de préférence.* »

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer par rapport à ce droit de préférence.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renoncer au droit de préférence relatif à cette vente.

4) Conservatoire des Landes : renouvellement de la convention pour la répartition des frais de fonctionnement 2016-2017

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de renouveler la convention établie entre la commune de ST LON et les communes membres de l'antenne « PAYS D'ORTHE » du Syndicat Mixte du Conservatoire des Landes qui prévoit la répartition des frais de fonctionnement de l'antenne dont le siège est à St Lon. Pour l'année scolaire 2016/2017, elle se fera sur la base du prorata du nombre d'élèves au 1^{er} septembre 2016 (22 de Saint Lon les Mines ; 11 de Cagnotte et 11 de Heugas).

A l'unanimité le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention et émettre les titres de recettes correspondants.

5) Avenant convention d'adhésion au service médecine du CDG 40 pour l'année 2017 :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune adhère au service Médecine préventive du Centre de Gestion des Landes. Il présente l'avenant concernant l'année 2017 qui arrête le montant de la participation demandée à la commune à 77.20 € par agent.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité,
APPROUVE les termes de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion des Landes pour l'année 2017.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.
DIT que les fonds nécessaires à cette dépense seront inscrits au Budget 2017 au compte 6475.

6) Avancement de grade 2017 : Créations et suppression de postes

CONSIDERANT le tableau d'avancement de grade 2017 proposé par le Centre de Gestion des Landes,

CONSIDERANT la délibération du conseil municipal en date du 5 mars 2010 fixant le taux d'avancement de grade pour les agents de catégorie C à 100%,

Vu l'avis favorable émis par la CAP du CDG, en date du 02/06/2017,

Il convient de créer les postes correspondant aux nouveaux grades et de supprimer les anciens,

Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE

De créer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 01/07/2017.

De supprimer du tableau des effectifs de la commune un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 01/07/2017.

De créer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 01/07/2017

De supprimer du tableau des effectifs de la commune un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 01/07/2017

De créer un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps non complet, à raison de 21h40 hebdomadaire à compter du 01/07/2017

De supprimer des effectifs de la commune un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet (21h40 hebdomadaire) à compter du 01/07/2017

CHARGE Monsieur le Maire de l'accomplissement des démarches administratives liées à ces créations de poste.

DIT que les crédits nécessaires au paiement des salaires et charges seront inscrits au budget communal.

7) Attribution d'une subvention exceptionnelle au Comité de Jumelage et à l'association des parents d'élèves de l'école publique

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'échange entre l'école publique de St Lon et celle de du village de Champagnac dans le Cantal. Dans le cadre d'un projet de jumelage des deux communes, 38 enfants et 12 adultes dont le Maire de Champagnac ont été reçu par l'école.

Des flyers de présentation du village ont été distribués lors de cette journée et financés par le Comité de jumelage pour un montant de 70 € et les pique-niques distribués par l'association des parents d'élèves pour un montant de 100 €.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de verser une subvention exceptionnelle aux deux associations afin de prendre en charge les frais occasionnés lors de cette journée d'échange.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle de 70 € au Comité de Jumelage pour la confection des flyers.

DECIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle de 100 € à l'association des Parents d'Elèves pour la distribution des pique-niques.

DIT que les fonds seront prélevés sur le compte 6574.

8) Dissolution de la régie « éclairage salle des sports » et création d'une régie « cartes mur à gauche » :

Pour gérer l'éclairage du mur à gauche (jetons à l'heure), la municipalité avait créé une régie dénommée « éclairage salle de sports ». Ce système ayant été supprimé et remplacé par des badges, la perception a demandé de créer une nouvelle régie appelée « cartes mur à gauche ».

La proposition de créer une nouvelle régie est adoptée à l'unanimité.

9) Délibération pour effacement de dette d'un locataire :

Sur proposition de la commission de Surendettement, le Tribunal d'Instance de Bayonne a déclaré exécutoire, par ordonnance du 16/05/2017, le rétablissement personnel sans liquidation judiciaire d'un des locataires de la Commune. Cette décision entraîne pour la commune l'effacement de sa dette de loyers qui s'élève à 2246.40 €.

Le receveur municipal demande à Monsieur le Maire d'émettre un mandat pour cette somme au compte 6542.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE l'effacement de la dette suscitée d'un montant de 2246.40 € par l'établissement d'un mandat à l'article 6542.

10) Point sur le projet de rénovation de l'église et lancement du Marché Maitrise d'Oeuvre

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est engagée dans le projet de rénovation de l'église et est en attente de l'arrêté de décision du Sous-Préfet pour l'obtention d'une subvention DETR qui représente environ 30 % du montant des travaux HT soit 76 652.00 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de lancer la consultation pour le choix du Maître d'œuvre.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu le décret n°2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de lancer la consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de rénovation de l'intérieur de l'église.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

11) Elections législatives : organisation du Bureau de vote

Organisation du bureau de vote pour les élections législatives du 18 juin dans les conditions suivantes :

8h00 à 11h30 : R. Larrode ; T. Peyres ; P. Laulom ; S. Robert ; A. Chasseur ; P. Vendrios ; D. Degos ;

11h30 à 14h30 : R. Larrode ; D. Degos ; C. Pouyanne ; E. Labaste ; JP. Laudinet ;

14h30 à 18h00 : R. Larrode ; T. Guillot ; N. Marimpouy ; A. Boulain ; J. Preuilho ;

Tous les élus sont conviés au dépouillement à partir de 17 h 45.

12) Mutuelle Communale

Monsieur le Maire explique qu'il a été sollicité par la mutuelle santé « Mutuelle de France Unie », basée à Saint Paul Les Dax, qui souhaiterait proposer une mutuelle communale aux St Lonnais. Les mutuelles communales génèrent, compte tenu de l'effet de groupe, des tarifs avantageux qui permettent l'accès aux soins aux personnes à faibles revenus.

Ce type de démarche ne coûte rien au budget communal hormis les dépenses de communication. Après débat, le conseil municipal décide de surseoir à sa décision dans l'attente d'éléments supplémentaires notamment sur les éventuels risques juridiques en cas de non respect des règles de mise en concurrence.

Proposition adoptée : 8 pour / 4 abstentions / 3 contre.

13) Questions et informations diverses :

Budget livres école : La subvention accordée sera de 2000 € au lieu de 1500 € prévu initialement.

Rénovation de la bibliothèque : Un budget de 8000€ a été voté au budget 2017 pour rénover la bibliothèque et la rendre plus attractive (aménagement intérieurs, nouveau mobilier, peinture). Cette opération se fera avec l'accompagnement de la MDL.

Fête de la Musique : la municipalité décide de prendre en charge les frais de restauration des musiciens du Conservatoire des Landes qui participeront à la fête de la Musique.

Rappels des principaux projets 2017 :

Acquisition du bâtiment de la CUMA : 20000€

Travaux accessibilité (cantine, école musique, mur à gauche...) 20000€

Vidéo projecteur salle des associations : 2400€

Bibliothèque : 8000€

Acquisition Tracteur tondeuse : 9000€

Journée civique : Monsieur le Maire propose au conseil municipal de réfléchir à la mise en place d'une journée civique ayant pour objectif de nettoyer les abords des routes du village.